

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 22 janvier 2020

Délibération n° 2020 – 22/01/2020 – 2

*Avis sur l'orientation des projets
élaborés dans le cadre des appels à projets SFRI et IDEES*

- VU le code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne

Effectif statutaire : 32 Membres en exercice : 32 Quorum : 16 Membres présents : 11 Membres représentés : 8 Total : 19	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 18 Pour : 18 Contre : 0
---	---

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, **approuve l'orientation des projets élaborés dans le cadre des appels à projets SFRI et IDEES sous réserve des remarques formulées en conseil d'administration de l'Université de Bourgogne.**

Dijon, le 22 janvier 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement